

PILOTE PRIORITAIRE B

La sélection se fait sur dossier par l'approbation de la commission Auto-Cross.

Pour devenir pilote prioritaire B:

- Envoi d'une lettre de motivation manuscrite, du 01 janvier et jusqu'au 31 janvier inclus (2024) et indiquant le palmarès, l'engagement à participer à **toutes les épreuves du championnat de France.**
- Vos adresses postales (pilote ET tuteur pour les juniors) indiquant n° de téléphone, adresse mail il vous faut aussi installer l'application WhatsApp sur vos téléphones portables personnels (pas le tel pro qui reste à l'entreprise).
- Une copie de votre carte d'identité, celle du tuteur et une autorisation parentale (pour les juniors).
- Une attestation de location pour le véhicule s'il ne vous appartient pas.
- Pour les pilotes mineurs.
- Une licence tuteur est demandée pour les pilotes mineurs (ICT) pour le parent désigné responsable, Il ou Elle devra rester le même sur tout le championnat. Attention pilotes nés entre le 01.01.2006 et le 31.12.2012.
- Un minimum de trois épreuves en challenge régional est demandé. Un stage de perfectionnement à la conduite sportive pour les juniors (avec justificatif) effectué par un moniteur diplômé BPJEPS.

Un courrier vous sera envoyé début février vous indiquant la réponse de la commission FFSA avec tous les documents afférents.

Adresse pour l'envoi de vos courriers:

P Moreau

36, rue de la Grenadière

86360 Chasseneuil du Poitou

moreaupatrick@gmail.com



Je soussigné Nom

Prénom

Reconnais avoir pris connaissance des dispositions ci-contre et accepte la réglementation FFSA 2024.

Pour rappel les absences pour motif de panne de véhicules de transport ou de casse moteur ne seront pas prises en compte. En cas de problème de santé un certificat médical devra être impérativement fourni.

Signature du concurrent ou de son représentant en cas de pilote sous tutelle.